

OFFICIEL DE COURSE NATIONAL (OCN)
Date d'entrée en vigueur : 30 juin 2020

Description

- Le statut d'officiel de course national (OCN) est le quatrième et dernier niveau de certification que Voile Canada offre aux officiels de course.
- L'OCN est en mesure de travailler partout au pays et d'agir à titre d'officiel de course principal ou de conseiller en gestion de courses au sein de tout Comité de course afin de veiller à la bonne gestion de toute course ou régates, y compris les championnats nationaux, continentaux et mondiaux, en utilisant une variété de formats de course et de parcours.
- L'OCN est généralement responsable des éléments suivants :
 - collaborer avec une nouvelle autorité organisatrice et/ou équipe de gestion de course en veillant à ce que les activités « sur l'eau » se déroulent efficacement et en toute sécurité; Vous pouvez également être impliqué dans un rôle de soutien sur tous les documents officiels (par exemple, avis de course).
 - préparer les instructions de course;
 - assigner des rôles opérationnels sur l'eau au personnel;
 - superviser le départ et l'arrivée de courses (« gérer les courses ») comportant un groupe de concurrents et/ou de bateaux ainsi que des conditions qui diffèrent des situations rencontrées sur le plan d'eau où il évolue habituellement;
 - s'assurer que les résultats sont exacts et publiés le plus rapidement possible après la fin de chaque course.
- L'OCN doit posséder une expérience approfondie et vaste et faire preuve de leadership, d'esprit d'équipe et d'entregent afin d'être en mesure de travailler dans divers environnements et de gérer toute régates pouvant être présentée dans la région.
- Il est recommandé que l'OCN devienne un formateur spécialisé en gestion de courses ou aide régulièrement le formateur spécialisé en gestion de courses à présenter des séminaires à l'intention des OCA et des OCC.
- Les OCN sont encouragés à œuvrer comme mentors auprès des officiels de course débutants afin de contribuer à former un bassin d'officiels de course compétents pour les années à venir.
- L'OCR doit avoir des habiletés techniques et interpersonnelles afin de travailler efficacement avec une variété de bénévoles, de concurrents et de bateaux dans un large éventail de conditions, compte tenu de la grande diversité d'environnements existant au sein des régions et à l'échelle du pays.

Certification

- La certification des OCN de Voile Canada est gérée par le Sous-comité de la gestion des courses (SCGC) de Voile Canada.
- La certification est valide durant une période de quatre ans*¹
- La certification exige que le candidat s'inscrive et accepte le code de conduite de Voile Canada.(annexe E) via la base de données de Voile Canada.



Conditions préalables

- Avoir agi à titre d'OCR pendant au moins deux ans
- Cumuler le nombre minimal de points exigé pour le renouvellement de la certification d'OCN, selon les critères énoncés dans la **Matrice de certification des officiels de course de Voile Canada**.
- Réussite du Cours de gestion de course avancée de Voile Canada (ou l'équivalent*³) au cours des quatre années précédant la présentation de la demande.
- Expérience documentée acquise sur des parcours offrant des conditions*² et des formats*² de courses variés.
- Avoir de l'expérience en lien avec toutes les fonctions existant au sein du Comité de course, y compris la documentation des pointages.
- Évaluation « sur l'eau » réalisée par des pairs et/ou des mentors qui sont minimalement titulaires d'une certification d'ONC ou de JN.
- Avoir une vérification des antécédents criminels validé auprès de Voile Canada. Avoir terminé le module de formation de sport sécuritaire valide dans les dossiers de Voile Canada.
- Fournir une photo de la Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP) et du certificat restreint d'opérateur (maritime) (CRO {M}) à Voile Canada ou s'assurer que ce dernier en possède une copie dans ses dossiers. Une certification équivalente ou supérieure pourra être acceptée à la discrétion du SCGC.

Exigences du « Manuel de formation »

- Dernière édition des *Règles de course à la voile* (version de Voile Canada).
- Dernière édition du *Manuel de gestion de course de Voile Canada*.
- Accès aux cas de World Sailing, aux appels de Voile Canada et aux questions et réponses de World Sailing, qu'on peut trouver sur les sites www.sailing.ca et www.sailing.org.

Vous devez soumettre les documents justificatifs ci-après afin que votre demande soit complète.

- Preuve de la réussite du Séminaire de gestion de course avancée de Voile Canada (ou l'équivalent*³) avec une note d'au moins 90 %.
- Fourniture des informations suivantes pour une régates lors de laquelle le candidat a agi comme OC :
 - instructions de course préparées par le candidat;
 - toute modification apportée auxdites instructions de course;
 - résultats finaux.
- Liste de contacts comprenant le nom, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel d'officiels titulaires d'une certification nationale, p. ex., OC, juges ou arbitres, qui ont travaillé avec le candidat alors que celui-ci agissait comme OCC. Le SCGC fera parvenir un formulaire de référence à certaines des personnes figurant sur cette liste.
- Liste des régates gérées par le candidat/lors desquelles le candidat a travaillé, des cours suivis par le candidat et des séminaires sur la gestion de courses auxquels le candidat a apporté une contribution.
- Formulaire de demande à l'intention des officiels de course de Voile Canada.
- Copie signée de l'annexe E (*Code de conduite de Voile Canada*).



Renouvellement de la certification

- Le renouvellement est accordé par le SCGC de Voile Canada lorsqu'il est établi que les activités de gestion de course du candidat correspondent à son niveau de certification actuel dans une proportion d'au moins 50 %.
- Liste des régates gérées par le candidat/lors desquelles le candidat a travaillé, des cours suivis par le candidat et des séminaires sur la gestion de courses auxquels le candidat a apporté une contribution.
- Cumuler le nombre minimal de points exigé pour le renouvellement de la certification d'OCN, selon les critères énoncés dans la **Matrice de certification des officiels de course de Voile Canada**.
- Documentation des activités de perfectionnement professionnel réalisées par le candidat*⁴.
- Réussite du Cours de gestion de course avancée de Voile Canada (ou l'équivalent*³) au cours des quatre dernières années.
- Avoir une vérification des antécédents criminels validé auprès de Voile Canada.
Avoir terminé le module de formation de sport sécuritaire valide dans les dossiers de Voile Canada.
- Pour renouveler sa certification, le candidat doit remplir le formulaire de demande à l'intention des officiels de course de Voile Canada et le transmettre à Voile Canada.

Quel est le prochain niveau?

Le statut d'officiel de course international (OCI) est le plus haut niveau de certification qu'il est possible d'obtenir. Si vous souhaitez vous impliquer à fond dans la gestion de courses et que vous aspirez à travailler dans le cadre des Jeux olympiques, des Jeux panaméricains, des régates de classes olympiques (OCR) ou de la Coupe des Amériques, le rôle d'OCI devrait vous intéresser. En tant qu'OC ou OCP, l'OCI est en mesure de planifier et de gérer les activités « sur l'eau » lors de championnats nationaux ou internationaux en manifestant le plus haut degré de compétence et de professionnalisme.

